

LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA COTE D'OR

VU :

- 1) Le code général de la fonction publique,
- 2) Le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- 3) L'arrêté du 12 mai 2026 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Côte d'Or,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Florence DESHOUX, Directrice générale des services du Centre de Gestion de Côte d'Or pour, signer les récépissés de dépôt des listes de candidats pour l'élection des représentants des communes et des représentants des établissements publics locaux au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Côte d'Or.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :
* Transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat,
* Notifié à l'intéressée

Fait à DIJON, le 12 mai 2026
La Présidente

Patricia GOURMAND

LA PRESIDENTE

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas – 21000 DIJON) ou au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le : 13 mai 2026